

U.E. LIBRE - FICHE DESCRIPTIVE
2016-2017

Intitulé de l'U.E. : MUSIQUE VOCALE
(UE non accessible aux dispensés d'assiduité)

Objectifs et contenu pédagogiques : (2 ateliers au choix)

Ensemble vocal : apprendre à connaître sa voix et la mettre en valeur dans un contexte d'expression musicale collective, se construire une culture par la pratique vocale.

Voix à part entière : l'atelier se propose d'être un "laboratoire d'improvisation" qui invite chacun à explorer son geste vocal en travaillant la technique (respiration, timbre, résonance corporelle), à mieux s'encrenner dans le ressenti corporel de la voix en passant par le mouvement et à développer son écoute.

L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.

Responsable de l'U.E. : Evelyne Ducrot

Intervenants : Marie-Sylviane Buzin, chanteuse, comédienne et enseignante ; Nathalie Estienne, professeur agrégé de musique à l'ESPE Clermont-Auvergne, chef de chœur

Contact - Information :

Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex

Tél : 04 73 34 66 03

Mèl : SUC@clermont-universite.fr

Site : <http://culture.clermont-universite.fr/>

Période durant laquelle l'U.E. sera dispensée : S5/S6 (L'UE se déroule sur les deux semestres)

Semestre dans lequel l'U.E. sera validée : S6

Nombre d'heures :

Ensemble vocal : 50 heures

Voix à part entière : 48 heures

Capacité d'accueil : 20 personnes

Créneau horaire réservé :

Ensemble vocal : les jeudis à 18h à partir du 6 octobre 2016

Voix à part entière : les mercredis à 18h à partir du 5 octobre 2016 et le week-end du 28/29 janvier 2017

Salle :

Ensemble vocal : salle E 302 à l'ESPE Clermont-Auvergne - 36, avenue Jean Jaurès - Chamalières

Voix à part entière : salle Georges Guillot - Résidence Lebon - 28, bd Côte Blatin - Clermont-Ferrand

Modalités de contrôle des connaissances :

Les modalités de contrôle des connaissances, pour les UE libres comme pour toutes les autres UE, seront portées à la connaissance des étudiants lorsque le C.A., après l'avis de la C.F.V.U., les aura votées (début octobre).